

Brevet		Module de viticulture
WI 12	Pépinière	
Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC de viticulteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé. Les compétences des modules Gestion des sols (WI01) et Stratégie cépages, prote-greffes, terroir (WI02) forment la base du module supplémentaire Pépinière (WI12) et doivent être acquises.	
Compétences	A la fin du module, la candidate/le candidat est capable de : 1. Organiser les travaux à effectuer en pépinière 2. Choisir du matériel de greffage sain pour une situation donnée. 3. Pratiquer et estimer la réalisation de plants 4. Réaliser toutes les mesures en accord avec la législation concernant la multiplication et la vente de plants de vigne certifiés ou standards	
Contenus	Cours théoriques Cours pratiques Visites de pépinières	
Durée (heures)	18 heures de cours	
Evaluation	Examen pratique de greffage Examen oral d'une durée de 25 min	
Reconnaissance	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules.	
Prestataires	Centres de formation agricole et branches spéciales	
Validité	6 ans après l'évaluation du module	
Nombre de points	2 points	
Remarques	Le diplôme de pépiniériste viticole reconnu par la Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses (FPVS) et CHANGINS peut être obtenu si en plus de l'acquisition du module Pépinière (WI12), une pratique professionnelle est attestée chez un pépiniériste membre de la FPVS. Cette pratique professionnelle peut être validée après ou avant de suivre le module Pépinière par exemple durant le CFC, avec un délai de maximum 6 ans entre l'acquisition de la pratique ou du module Pépinière (WI12). L'objectif de la pratique professionnelle est d'acquérir les compétences et un certain automatisme dans les gestes professionnels. Il est recommandé de suivre les activités d'un pépiniériste professionnel durant une saison complète, d'un automne à l'été suivant. Elle est constituée d'au moins : - 0,5 jour : récolte des greffons - 1 jour : préparation des greffons et des porte-greffes - 2 jours : greffage, forçage, mise en caisse - 1,5 jours : préparation et plantation des barbes en pépinière - 1 jour : irrigation, entretien et contrôle Vitiplant - 2 jours : arrachage, triage et conditionnement des plants	

Objectifs détaillés		
Le/la candidat(e) est capable de...		Niveau c*
1.1	... planifier les travaux à effectuer.	C5
1.2	... établir le calendrier des travaux à effectuer.	C6
2.1	... sélectionner les vignes à greffons.	C5
2.2	... choisir les porte-greffes, cépages, variétés et clones adaptés à une situation particulière.	C4
2.3	... identifier les maladies transmissibles par greffage.	C4
3.1	... réaliser les travaux liés au métier : préparer les porte-greffe et greffons, greffer.	C3
3.2	... évaluer et calculer des taux de réussite	C4
3.3	... calculer les coûts de production de plants de vigne (en intégrant les taux de réussite)	C4
4.1	... décrire et appliquer la législation concernant la multiplication et la vente de plants de vigne certifiés ou standards	C3
4.2	... remplir les déclarations pour l'obtention du passeport phytosanitaire	C4

* Niveau cognitif selon Bloom